Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département de la Vendée

Date de la convocation : 29 septembre 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD - Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL - Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations n°31 à 33) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU - Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération n°38) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusée : Martine FORGERIT donne pouvoir à Guylaine MERLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 33 et 38
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 31, 32, 33 et 38
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 31, 32, 33 et 38

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

35. QUARTIER D'HABITATION ÎLOT DU TOURNIQUET - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER DE VENDÉE EXPANSION – SPL POUR L'ANNÉE 2025 – Rapporteur : Pierrick THOMAS

Par délibération n°40 du 1er juillet 2024, le Conseil municipal a confié à VENDÉE EXPANSION – SPL la réalisation de l'opération intitulée « Quartier d'habitation Îlot du Tourniquet » dans le cadre d'une concession d'aménagement qui arrivera à échéance en 2029.

Dans ce cadre, la Ville a demandé à l'aménageur d'établir le compte-rendu financier des activités, objet de la convention, de définir les perspectives possibles d'évolution et leurs incidences financières.

Le rapport a été transmis par VENDÉE EXPANSION - SPL au titre de l'année 2025 et est annexé à cette délibération.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur son contenu.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL35-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1523-3,
Vu l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme,
Vu le rapport ci-annexé,
Vu la présentation de ce rapport en commission Aménagement, environnement et grands travaux du 23 septembre 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le bilan et le compte-rendu financier pour l'année 2025, ainsi que le plan de financement prévisionnel actualisé,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

MAIRIE DES HERBIERS
R.F.
85500 (Vendée)

Transmis en Préfecture le : 12 OCT. 2026
Publié électroniquement le : 12 OCT. 2026